

Mardi 20 juillet 1954

Création d'une ambassade  
du Pakistan en Suisse.

Département politique. Proposition du 15 juillet 1954.

Le ministère des affaires étrangères du Pakistan a adressé le 8 juillet une note à notre légation à Karachi par laquelle il lui fait savoir que, dans le but de développer les relations amicales qui existent entre les deux pays, le gouvernement du Pakistan a décidé de créer une ambassade en Suisse et se propose d'accréditer l'ambassadeur du Pakistan à Berne comme ministre du Pakistan au Vatican et à Vienne. Le ministère a exprimé le désir de connaître le plus rapidement possible la décision du gouvernement suisse à cet égard.

C'est en 1948 que le Pakistan et la Suisse avaient décidé d'échanger des missions diplomatiques, et c'est en 1950 qu'une légation de Suisse a été ouverte à Karachi, légation dirigée par un chargé d'affaires en pied. La décision du gouvernement pakistanais d'accréditer à son tour une représentation diplomatique à Berne correspond au désir du département politique et comble une lacune. Il est vrai que nous pensions que la mission pakistanaise serait une légation et non pas une ambassade. Mais puisque le Conseil fédéral a accepté que l'Inde soit représentée par un ambassadeur, il serait discourtois de sa part qu'il s'opposât à la création d'une ambassade du Pakistan à Berne.

Dans ces conditions, le département politique propose et le Conseil

d é c i d e :

1. d'accepter l'ouverture d'une ambassade du Pakistan à Berne;
2. de charger le département politique de faire savoir au gouvernement pakistanais que le Conseil fédéral ne peut s'engager, en ce qui concerne la nomination d'un ambassadeur de Suisse à Karachi dans l'éventualité où il serait autorisé, plus tard, par les chambres fédérales à élever certaines légations au rang d'ambassade;
3. de prendre note que le futur ambassadeur du Pakistan pourra être également accrédité auprès du Vatican et à Vienne.

Extrait du procès-verbal en 4 exemplaires au département politique, pour la suite à donner, et en 1 exemplaire au département des finances et des douanes, pour son information.

Pour extrait conforme:  
le secrétaire,

*F. Weber*

